



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 211 - 31 octobre 2012

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Du viol en RDC à nos téléphones portables - La violence faite aux femmes, instrument de l'économie mondialisée - Carol Mann - Page 1
 - 2 - Procès des tournantes : Nina n'est pas Christine Angot - Laure Heinich-Luijet - Page 3
 - 3 - Qui recourt à la prostitution ? Les victimes ou les agresseurs ? La version officielle est la version de l'agresseur : elle retourne la vérité - par binKa - Page 5
 - 4 - Égalité des droits pour toutes et tous n'est pas négociable ! - Communiqué MFPP - Page 8
 - 5 - Acquérir le plein droit de disposer de son corps librement : des avancées, des reculs et beaucoup de résistances - Elisabeth Hofmann et Latifa El Bouhsini - Page 8
 - 6 - Rappel : « Quand les lesbiennes se font du cinéma », festival international de films lesbiens et féministes - 31 octobre au 4 novembre - Page 10
 - 6bis - Festival Arthémise - 17 et 18 novembre 2012 - Paris - Osez le Féminisme
 - 7 - Colloque « L'abandon des mutilations sexuelles féminines : une histoire en marche - GAMS - 27 novembre - Page 11
 - 8 - Forum-Débat : « L'Égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics : L'autonomie économique et sociale des femmes plus que jamais d'actualité » - 4 décembre - Page 12
 - 9 - Lancement du magazine « Femmes en Résistance » - Page 12
 - 10 - Prochaines émissions de Femmes Libres sur Radio Libertaire - Page 13
-

INTERNATIONAL

1 - Du viol en RDC à nos téléphones portables - La violence faite aux femmes, instrument de l'économie mondialisée - Carol Mann, chercheuse en sociologie et auteure

Il paraît étrange à prime abord de relier le phénomène croissant du viol dans la République Démocratique du Congo (RDC) à la production et à l'utilisation de nos téléphones portables, nos ordinateurs, nos appareils photo, nos MP3, en bref, des objets que nous utilisons sans broncher dans le quotidien. Et pourtant... Qu'y a-t-il derrière la coque en plastique tellement *design* ? Des structures d'une extrême complexité, assemblées principalement en Chine à partir de minuscules pièces des métaux suivants : principalement l'or, la cassitérite, le wolframite et le coltan. Tous appartiennent au secteur dit 'minerais de conflit' ou 'minerais de sang' qui proviennent largement de l'est de la RDC, siège de conflits armés actuels d'une brutalité extrême. C'est dans cette région que se déroulent les guerres les plus sanglantes de la fin du XXe siècle et du nouveau millénaire (1). Parmi les atrocités qui se déroulent au quotidien, figure en bonne place le viol, véritable arme de guerre. Margot Wallstrom, qui jusqu'à fin mai 2012 fut la représentante spéciale chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, avait déclaré que « la RDC est la capitale mondiale du viol. » Les

statistiques - toujours en deça de la réalité - sont terrifiantes. Rien que pour l'année 2006-2007, une étude publiée dans le *American Journal of Health*, en 2011, dénombre plus de 400 000 mille victimes. (2) En dépit de diverses politiques humanitaires, rien ne semble changer : la même étude estime qu'au moins une femme par minute se fait violer en RDC, en particulier dans la région des Kivu.

Et si l'analyse qu'en font les agences humanitaires était trop limitée ? En règle générale, les ONG incriminent de façon non définie la guerre en général (sans en préciser les causes), et les chefs de guerre sanguinaire (sans se poser la question de motivation). Les stéréotypes de genre dominant toute analyse sur le schéma d'hommes nécessairement mauvais exerçant une violence gratuite envers des victimes toujours féminines. Là-dessus se greffent des considérations 'tribales' aux relents essentialistes, voire racistes provenant d'ONG qui sont généralement domiciliées dans les anciennes puissances coloniales.

Celles-ci omettent de prendre en considération les données suivantes :

1 - En toile de fond derrière les activités meurtrières des chefs de guerre et groupes armés, se profile une situation économique et politique complexe où dominant les intérêts de l'économie globalisée ; 2 - Les sociétés qui exploitent les mines pour le compte des multinationales ne possèdent pas d'armée privée et ont recours aux milices locales tant pour accéder aux mines que pour la mise-en-place de leur exploitation ; 3 - Le viol collectif est devenu une forme de terreur systématique, exercée de plus en plus systématiquement dans des zones minières de la RDC exploitant les matières premières utilisées pour la fabrication des outils électroniques (par exemple dans la région de Walikale qui regorge de mines de cassitérite). Preuve il y a qu'il est tout à fait possible de superposer, même grossièrement, une carte des mines sur celle des viols et des abus des droits humains (3). Selon Venatie Bisimwa, activiste à Bukavu : « Le viol est l'arme la plus économique qui permet la destruction de communautés entières ». Son association organise une grève annuelle d'une journée du téléphone portable, idée que nous désirons reprendre (voir plus bas) ; 4 - Le viol n'est pas uniquement une 'affaire de femmes' puisqu'un nombre croissant d'hommes se compte parmi les victimes.

Et pourtant, l'univers des finances et de l'industrie est loin d'ignorer des corrélations aussi sinistres. Le 22 août dernier, un des acteurs majeurs de l'économie américaine, la Securities and Exchange Commission, a renforcé le Dodd-Frank Reform Act. Cette mesure, votée initialement en 2010, oblige les sociétés sur le marché public à dévoiler l'origine des minerais dont elles font le commerce, si ceux-ci se trouvent en RDC ou dans un des pays frontaliers, soit l'Angola, le Burundi, le Centre-Afrique, Congo-Brazzaville, le Rwanda, le Sud-Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Ce qu'on a appelé la Loi Obama en RDC exige désormais des mesures concrètes et une surveillance accrue effectuée par des agences extérieures pour s'assurer de la transparence de toute transaction minière. Elle est le résultat de pressions exercées par des ONG telles que Human Rights Watch, le projet 'Enough' (assez) et Global Witness. Des instances internationales s'en sont émues. Ainsi, l'OCDE a publié un guide recommandant « le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. »

Les effets se sont fait sentir puisqu'un bon nombre de sociétés se sont pliées aux nouvelles directives. Ce n'est qu'un début, largement insuffisant sans une prise de conscience publique et mondiale.

Les critiques de la 'Loi Obama' lui reprochent de soustraire les responsabilités au gouvernement congolais pour les remettre entièrement aux sociétés. Cependant, la corruption notoire aux plus hauts échelons de Kinshasa justifierait une accusation à son endroit. De plus, on a dit que cette loi a suscité un embargo total et une misère régionale accrue. Ces reproches ne prennent pas en compte que, depuis la promulgation de cette loi, les exportations clandestines se sont multipliées. À cause de l'absence d'étiquetage, les minerais ont été transférés vers d'autres pays avant d'être

expédiés, tout aussi frauduleusement, en Chine et en Malaisie, amplifiant une technique qui sert depuis des décennies à financer les milices à la solde des pays à la frontière du RDC. C'est ainsi qu'on arrive à des statistiques époustouflantes : il est probable que les deux Kivus (en RDC) ensemble produisent la plus grande quantité de cassérite sur le continent africain - cependant le Rwanda, qui n'en possède qu'une quantité infime, apparaît comme un des premiers exportateurs. En dépit de tous ces problèmes réels qui exigent des solutions sur mesure, force est de convenir que ce travail de fourmi menant à une régulation des pratiques est absolument primordial.

Alors, pourquoi les organismes humanitaires rechignent-ils à mettre en avant le lien trouble entre viols, exploitation minière et économie globalisée ? Pourquoi ne travaillent-ils pas avec ces regroupements industriels, comme celui de l'étain, l'ITSCI (International Tin Supply Chain Initiative) et les quelques ONG qui planchent sur cette question, à peine entendues dans le grand public 4) (? Que ce soit dans les rapports de Oxfam ou les derniers efforts du gouvernement britannique pour créer une cellule de crise sur le viol, on ne trouve que des poncifs. Certes, Amnesty dénonce ces chefs de guerre qui se battent pour le contrôle des ressources, mais qui, parmi ces militants contre le viol, nomme les bénéficiaires ou incrimine la fabrication des outils électroniques que nous utilisons tous ? Est-ce parce que ces organisations sont situées dans les pays qui abritent les sociétés condamnées déjà à maintes reprises pour leurs usages abusifs (comme Glencore en Suisse ou Anglo-Ashanti Gold en Angleterre) et qui néanmoins financent des 'bonnes œuvres', histoire de blanchir quelques fonds et de se dédouaner ? Une hypothèse parmi tant d'autres, sans doute simpliste... Après tout, en Afghanistan, les États-Unis négocient bien avec les Talibans et consorts, tout en ayant mis en place des institutions dont le but est officiellement de soutenir et de promouvoir les droits des femmes. Avec le résultat désastreux que l'on sait...

L'Association FemAid, avec Women in War, initie une campagne de sensibilisation qui doit mener à une journée mondiale de grève de téléphone mobile, afin que pression soit faite sur l'industrie pour apposer un sceau garantissant le non-recours au viol et aux abus des droits humains dans la fabrication de tout objet électronique.

Pour y aboutir, il faudra la participation de toutes les associations intéressées et surtout une prise de conscience planétaire des enjeux de nos pratiques quotidiennes.

Bien entendu, c'est un pari des plus difficiles : mais en tant que consommateurs/trices, nous avons notre mot à dire, mais nous devons prendre nos responsabilités. Il n'est plus possible d'ignorer les désastres humains infligés par une impitoyable économie mondialisée. Loin de la RDC, nous pouvons, à notre façon contribuer à mettre un terme à ces inacceptables viols systématiques.

Notes

1 - Plus de 5,5 millions de morts, 2,5 millions de réfugiés selon le 'Enough Project' ;

2 - Amber Peterman, Tia Palermo, and Caryn Bredenkamp. « Estimates and Determinants of Sexual Violence Against Women in the Democratic Republic of Congo » in *American Journal of Public Health*, June 2011, Vol. 101, No. 6, pp. 1060-1067 ;

3. Selon les premières conclusions d'une commission d'enquête mise en place par le CEREPSAN à Kisangani et Women In War/Femaid à Paris ;

4. Principalement Human Rights Watch, le projet 'Enough' et Global Witness.

TEXTES

2 - Procès des tournantes : Nina n'est pas Christine Angot - Laure Heinich-Luijet - L'une des avocates des deux plaignantes

Nina et Aurélie se sont présentées devant la cour d'assises de Créteil avec un nom et un prénom. Cela a dû les changer. Pendant des années, c'était «pute». Un nom, une identité. «Les deux plus grosses putes de Fontenay», dit aux policiers en 2006 l'un des accusés

de viols collectifs commis sur les deux filles. A l'audience, en 2012, l'insulte a à peine changé : *«Grosse vache, tu crois que je t'ai violée ?»* Sept ans après sa plainte, treize ans après les faits, Nina a 29 ans sur sa carte d'identité. Mais elle est morte à 16 ans. Puis s'est recouverte de 120 kilos pour s'enterrer. Elle est morte violée dans une tour, puis dans un escalier, dans des appartements, des box, des caves et même sur des jeux d'enfants. Elle a été brûlée par une cigarette, frappée, les types faisaient la queue pour se faire sucer. Parfois, il y avait tellement de monde qu'ils disent avoir renoncé. Mais toutes ces fois-là, selon eux, elle aurait *«aimé»*. «On» a dit de ce procès qu'il était un fiasco. Comment pouvait-il en être autrement après treize ans ? Comment peut-il en être autrement tant que les cours d'assises attendent des victimes qu'elles parlent comme des chercheurs, des écrivains ? Personne ne parle comme Christine Angot écrit.

Doit-on attendre des victimes qu'elles exposent de façon linéaire, qu'elles soient construites comme quelqu'un qui n'a pas souffert ? N'est-ce pas le moindre mal d'être fragile quand on a été violée ?

Nina sortait de l'audience à tout bout de champ et cela rendait le débat particulièrement brouillé et tourmenté. C'est une fille trop abîmée pour bien se présenter. Avec la violence des débats, ce que je n'aurais pas compris, c'est qu'elle ne sorte pas. Angot dit avoir voulu décrire la réalité du viol, c'est-à-dire *«quelqu'un en train de mourir»*. Les accusés ne s'y sont pas trompés quand ils ont été auditionnés : ils ne disent pas l'avoir baisée, ils disent l'avoir *«butée»*.

Il faudrait que les cours d'assises conçoivent que les butés ne sont pas cohérents comme les vivants. La cour n'a pas compris que pendant ces six mois de mise à mort, Nina a été capable de sourire à table. Pour la défense, *«quand on est violée, on ne réagit pas comme ça»*. L'expert psychiatre l'a pourtant expliqué par le clivage, un mécanisme de survie qui permet de sauver les apparences, allant jusqu'à dire que, pour Nina, c'était se cliver ou exploser. Mais les cours d'assises sont-elles armées pour dépasser les apparences ?

Si tous les experts sont venus affirmer que ses symptômes étaient la preuve des agressions, et se sont accordés pour dire qu'elle n'était pas dans la victimisation, il demeure qu'être meurtrie, un peu morte sans être enterrée, a nui à Nina dont la douleur a inondé la cour et l'a dérangée.

La violence des débats à l'audience a empêché toute réflexion. A entendre les réactions médiatiques après le verdict (10 acquittés, 4 condamnés à des peines majoritairement assorties du sursis), brutes et sans aucune complexité, la réflexion a cédé devant l'émotion. Il faut pourtant que l'horreur des faits arrête d'entraver la pensée.

Du côté de Nina, nous disons qu'il faudrait que les cours d'assises soient davantage formées pour comprendre à quel point il est difficile de se remémorer, pour comprendre *«comment on est quand on est violée»*. Du côté de Nina, nous rageons contre le juge d'instruction qui n'a pas fait les actes nécessaires, contre le parquet qui a mis trois ans à audier l'affaire (et encore sans le recours à la presse, le dossier dormirait toujours sous une pile et un oreiller), et contre la défaillance de l'accusation d'audience qui a desservi les intérêts de tous, parties civiles comme accusés. Du côté de Nina, alors que la mémoire est nécessairement traumatique et ampute les souvenirs des plaignantes, nous disons que le doute doit profiter à l'accusé. D'ici, personne ne remet en cause le principe de la présomption d'innocence, rempart démocratique indispensable de notre société.

Nina dit d'ailleurs comprendre certains acquittements par manque de preuves. Mais cela, les médias ne le relaient pas.

Les médias préfèrent dire qu'un procès doit être réparateur pour les victimes, alors qu'il ne fait aucun doute qu'elles doivent se reconstruire ailleurs. Ils desservent les victimes en répandant cette idée-là. Mais peu leur importe puisque l'opinion ne fonctionne qu'à grands renforts d'émotions.

D'où vient cet intérêt soudain qui est porté à Nina alors que cela fait des années que l'institution judiciaire s'en est moquée ? Faut-il qu'une fille qui parle avec sa peau vienne hurler pour se sentir impliquée ?

Le débat médiatique devient *«pour ou contre Nina»*, *«pour ou contre les tournantes»*. Et puis le

débat s'arrêtera là, laissant la vie d'autres filles sous d'autres piles de dossiers à attendre des années que la justice veuille s'y intéresser.

Il existe un motif de réjouissance malgré tout : les temps ont changé car Nicolas Sarkozy aurait déjà annoncé une loi à voter. Une réjouissance un peu atténuée puisque des politiques ont cru devoir réagir sans se préoccuper de ce qui avait vraiment échoué dans ce dossier.

«On» parle beaucoup du verdict mais il n'est que l'aboutissement de multiples dysfonctionnements.

Le verdict était vicié dès le départ. A quoi pouvait-on s'attendre treize ans après les faits ?

La peine ne sanctionnant pas qu'un crime mais un homme qui a commis un crime à un moment donné, une réponse pénale aussi tardive ne peut pas avoir de sens. Ce sont les manquements judiciaires successifs qui ont mis la cour dans une impasse. Aucune peine ne peut être cohérente à ce moment-là : ni la condamnation à de la prison ni son absence.

Le parquet a fait appel sous la pression médiatique - les victimes ne s'étant pas déclarées favorables préalablement. Il n'y a pas lieu de se réjouir d'un appel dans de telles conditions. Le dysfonctionnement de cette affaire, il fallait s'en préoccuper avant.

3 - Qui recourt à la prostitution ? Les victimes ou les agresseurs ? La version officielle est la version de l'agresseur : elle retourne la vérité - par binKa - sur site : <http://www.feministes-radicales.org>

J'entends de plus en plus répéter : « Temps de crise, précarité des femmes ... elles vont recourir encore plus à la prostitution » ... Les uns se frottent les mains, les autres s'alarment. Mais tous expliquent l'explosion de l'industrie du viol par l'agence des femmes, l'agence d'un sujet rationnel économique. On fait ainsi un lien entre hold-up capitaliste et explosion de l'industrie du viol, sans même se demander si les hold-up ne marcheraient pas ensemble plutôt que de penser que les plus faibles se débrouillent On attribue aux femmes la capacité d'entraîner l'expansion du secteur, et on arrive à nous faire croire que dans une situation de crise, les femmes, elles, se débrouillent. En effet, ça tombe bien, les emplois semblent réservés car l'écrasante majorité des « travailleuses » sont... des femmes ! Il existerait un secteur, visiblement économique, qui leur permettrait de survivre en temps de crise.

Dire « Les femmes se prostituent « pour l'argent » » semble être un truisme. Il est évident pour tous d'expliquer la prostitution du côté des femmes par le calcul économique. Il suffit d'ajouter la motivation du proxénète (elle aussi économique bien sûr) et du bien nommé « client » (elle aussi pragmatique = 0 tracasseries, 0 blabla, assurance sexe), et voici un système qui rassemble les intérêts de tout le monde. A croire qu'il n'y a aucune arnaque.

Comment laisser penser que la prostitution est une solution économique pour les femmes ? Qui à part les proxénètes et les quelques vitrines lobbyistes alibis sont capables de croire que les femmes vivent de cet argent qui circule en masse dans ce système ? La précarité économique n'explique pas le «recours» à la prostitution, car sinon les hommes seraient beaucoup plus nombreux dans les personnes victimes. Comment nous faire croire que les hommes passeraient à côté d'un plan «débrouille », surtout quand l'argent est dit «facile» ? Or, quand les hommes sont pauvres, presque toujours, ils ne «se» prostituent pas.

Cette vision, en fait, est issue du point de vue de l'agresseur. 1 - il voit la prostitution comme un business car il ne voit que ce qui lui coûte à lui (coût d'«achat» ou coût de «production» pour les proxénètes) ; 2 - il la voit comme une bonne affaire, car il y voit l'échange d'un rapport sexuel. De son point de vue, il s'agit de sexualité, au pire décevante, au mieux réjouissante, contre de l'argent. D'où le cynisme et le pragmatisme décomplexés de ce raisonnement qui consiste à penser que les femmes pourraient faire spontanément le «choix» d'affronter la pire menace de leur vie (menace de viol) pour vivre, voire vivre bien.

Or, la prostitution est un système de violences dites « sexuelles » (en fait sexistes) qui dégage des

bénéfices matériels pour tous les hommes (attaque les droits fondamentaux des femmes en suspendant le droit commun concernant une forme de viol, ce qui modifie les pratiques judiciaires et policières et détruit l'accès des femmes au droit de ne pas être violées); et des bénéfices économiques considérables pour toute la clique virile (proxénètes individuels ou en réseaux et états). Ce n'est pas la précarité des femmes qui pousse à la prostitution. Ce qui explique la prostitution est la violence sexuelle masculine et sa capacité structurelle à devenir une source de richesse pour les hommes.

Au plan structurel, au-delà des raisons subjectives que se donnent les protagonistes, ce qui explique l'entrée des jeunes filles et femmes dans la prostitution est :

a) au plan économique, la pauvreté relative des femmes par rapport aux hommes

b) or, sur un autre plan, ils nous brutalisent sexuellement en masse

a) + b) = Cela veut dire que les possédants sont aussi des agresseurs sexuels. La violence économique leur sert donc à organiser leurs violences sexuelles, comme celles-ci renforcent considérablement la puissance qu'ont les violences économiques sur nous. En tant que véritables agents du système, ils profitent de leur pouvoir économique pour en plus organiser le viol des femmes, puis le faire payer encore. Double Arnaque comme l'analyse Paola Tabet (2001 ; 2004). Triple arnaque quand on considère la trajectoire des femmes ainsi brutalisées : la paupérisation et l'escalade des violences sont intrinsèques au système de violences masculines, sous toutes ses formes institutionnalisées (conjugalité, système prostitueur).

La version de l'agresseur mène toujours à la négation de ses crimes et de ses bénéfices.

Il est dangereux de répéter, avec l'agresseur, que le système marche selon ce principe : la personne prostituée « recourt » à la prostitution pour survivre économiquement, car ceci entérine des contre-vérités :

- Dans un système tenu à 90 % par le proxénétisme - c'est à dire que la menace et le viol servent de contrat de «travail» - on veut nous faire croire que les femmes, au moment où elles entrent en prostitution, sont indépendantes ? Les proxénètes interviendraient après, comme des gestionnaires et non comme des producteurs de la marchandise «humain à violer» ? C'est encore entériner, à revers de toutes les études, que les femmes «se» prostituent et non «sont prostituées par autrui » ;

- Le système prostitueur ferait vivre économiquement les femmes, ce qui est une manière de dire que c'est un métier (en tant qu'activité produisant de la richesse pour la personne). FAUX. C'est une grande arnaque organisée par les hommes qui paupérise les femmes. De plus, ce n'est pas une activité économique mais la mise à profit de violences sexuelles, arnaque bien antérieure au capitalisme ;

- Ce raisonnement repose sur l'idée que les femmes malgré tout « choisissent » cette voie, en bon sujet rationnel économique, et que c'est ce choix qui est déterminant. FAUX. Tout démontre que les «choix» que font les femmes sont des faux-choix, qui ne sont pas motivés par la recherche du meilleur terme mais plutôt leur évite le pire dans une situation qu'elle ne maîtrise pas.

- Ce serait la personne prostituée qui serait le moteur du système, en «s'engageant » dans la prostitution, elle serait l'agent et même agent économique du système. FAUX.

L'agent économique du système est celui auquel ce système bénéficie et historiquement, celui pour lequel il a été et est organisé : les hommes comme clique possédante. De plus, l'agent est celui dont les décisions sont déterminantes sur sa propre vie voire celle d'autres. En l'occurrence, les femmes n'ont pouvoir ni sur la vie des prostitueurs, ni des proxénètes (l'inverse par contre, si) et pour 90 % d'entre elles -tenues pas le proxénétisme - elles n'ont pas même pouvoir sur leur propre vie.

Enfin, l'écrasante majorité des femmes arrivent à la prostitution par l'agence des hommes. C'est l'inégalité économique entre hommes et femmes (monopole des ressources, des logements et des moyens de vivre) qui fait que les hommes ont le pouvoir d'imposer leurs violences sexuelles, soit en

«monnayant» les miettes qu'ils nous cèdent (logement ou emploi) soit en organisant la collectivisation des violences masculines (organiser des «partouzes» payantes, les filmer, puis céder à d'autres «propriétaires» le droit de violer leur conjointe, leur sœur, etc.).

L'agent économique et l'agent du système de violences n'est pas la victime mais l'agresseur.

Les violences sexuelles masculines sont le pilier du système de domination masculine. Elles sont continuelles et ponctuées de pics de violences imprévisibles : actes d'intimidation par un inconnu, humiliation publique par le petit copain qui « joue » à nous poursuivre et nous maintenir à terre, agressions sexuelles dans les transports publics extrêmement fréquents à l'adolescence, etc.). Comme telles, elles détruisent les défenses psychiques, depuis la capacité à prendre des initiatives pour vivre mieux jusqu'à préserver ses intérêts vitaux en face de la précarité ou du danger. C'est ainsi qu'elles désorganisent la vie des femmes, au point de nous mener à la dépression ou à des handicaps psychiques menant à l'invalidité.

Ces violences sont normatives. Elles mènent les femmes à la docilité hétérosexuelle et à l'anesthésie face à ses dangers, toujours coûteux, souvent mortels. Cette socialisation est une destruction psychique qui construit l'« identité féminine ». Cette destruction violente s'accompagne de rétorsions économiques : exploitation, mise sous dépendance dès l'enfance, etc.

En temps de crise économique, en effet, les industries du viol explosent. Non pas car les femmes « se vendent » mais parce que les hommes mettent à profit leur propre « capital sexuel », c'est à dire leur capacité à transformer leurs viols en ressources économiques. Ce que Paola Tabet nomme l'échange économique-sexuel à la base de « l'expropriation de la sexualité des femmes » par les hommes (concepts que les pro-viols - associations, syndicat ou «chercheurs» universitaires» - ont détournés pour justifier la prostitution et le mariage, les présentant comme des mannes économiques pour les femmes, qui passent évidemment pour des profiteuses u des entretenues).

S'il y a un facteur économique expliquant l'entrée dans la prostitution, c'est l'écart de ressources entre femmes et hommes : en période de crise, il n'y a pas que les capitalistes qui s'enrichissent quand les pauvres s'appauvrissent. Il y a un véritable décrochage économique, les hommes concentrant les ressources disponibles, asséchant les femmes. Ils détiennent aussi de plus en plus tous les accès à ces ressources (à l'emploi, au logement). Comme des douaniers corrompus d'un régime dictatorial, chaque agent est en capacité matérielle de s'accaparer une part des ressources collective de leur classe pour en monnayer quelques miettes par l'agression sexuelle ou le viol (exemple connu de toutes : ce que les hommes nomment « promotion canapé », en fait droit de violer acquis aux supérieurs). Double peine pour les femmes.

Chaque homme détient toujours un peu de ce dont une femme a besoin, tous les hommes collectivement détiennent ce dont nous avons besoin. Ils obtiennent donc de nous ce qu'ils veulent contre des miettes de ce dont nous avons un besoin vital (y compris l'amour, car nul humain ne peut vivre dans la haine de soi, ne peut avancer sous le regard de mépris d'un monde ennemi).

Individuellement et collectivement, ils ont donc de quoi nous approcher et nous victimiser en prétendant nous faire survivre.

De fait, les femmes, statistiquement, ne «recourent» pas à la prostitution, ça c'est une vision fautive du moteur du système prostitueur. Dire que c'est la précarité qui les y pousse, c'est :

1 - Faire aussi croire que ce système de violences sexuelles est une ressource économique pour les femmes : pur mensonge du système prostitueur qui prétend faire d'un système de violences masculines un business fait pour les femmes ;

2 - Effacer de l'équation les violences sexuelles masculines : stratégie de l'agresseur.

En fait, ce sont les hommes qui sont en contact avec elles, qui les enchaînent à ce système à force de violences sexuelles facilitées par des violences économiques. Le cas typique (avant ou hors réseau) est la violence par conjoint : la mise en prostitution n'est qu'un des formes que prend le projet de destruction et de profitation de l'agresseur.

Remettre la vérité à l'endroit pour y voir clair dans les évidences.

Il serait en fait plus juste de dire : les hommes, en tant que caste dominante, recourent à la prostitution en temps de crise de leur système : crise idéologique et matérielle (revendications féministes ayant abouti à quelques droits) et crise économique (la violence sexuelle masculine est l'un des plus grands moteurs de l'économie patriarcale - du secteur publicitaire à l'industrie du cinéma en passant par la prostitution et la pornographie, les industries sexistes dégagent des sommes astronomiques). Les hommes en tant qu'individus recourent à la prostitution pour les mêmes raisons : refus de la contestation de leur pouvoir et rapacité économique.

De fait, la question du «consentement» des victimes est réglée : il existe un principe dans les droits fondamentaux qui veut que personne ne peut consentir aux violences, à sa propre destruction. Cette notion de consentement est à bannir de nos argumentaires féministes, car elle est une notion du patriarcat dans sa phase capitaliste, quand les agresseurs possédants ont décidé de couvrir leurs exactions par le pacte démocratique, en prêtant à leurs sujets la liberté de décider de leur destin, alors même que les inégalités se creusaient.

La question du «choix» tombe aussi : ce ne sont pas les femmes qui sont les agentes du système - ce sont les hommes qui «choisissent» de violer ou de vendre leur droit d'appropriation.

La question du «métier» tombe aussi : un métier qui a pour «activité» le viol et la violence masculine (violence par conjoint, violence familiale, violence de trafic) n'en est pas un, c'est juste un marché cynique qui tire profit d'actes criminels.

4 - Égalité des droits pour toutes et tous n'est pas négociable ! - Communiqué MFPP

Le Planning Familial, lors de son 28ème Congrès les 19, 20 et 21 octobre a tenu à réaffirmer son engagement pour une égalité de droits pour toutes et tous, et déplore l'intrusion du religieux dans le débat et les amalgames scandaleux que certains n'hésitent pas à faire. Ci-dessous la motion adoptée.

Neuf ans après le Pacte Civil de Solidarité (PACS) adopté à l'arrachée après beaucoup de guerres d'experts, de mobilisations sociales et d'un marathon parlementaire très conflictuel, les couples homosexuels-les attendent avec impatience les mesures ouvrant droit au mariage et à la parentalité pour les couples du même sexe.

Car la question de la légitimité et de la capacité d'un couple homosexuel-le à être parent fait débat actuellement dans la société. Ceux et celles qui s'y opposent y voient une désagrégation de la famille et un risque pour l'équilibre psychologique des enfants. Pourtant la capacité à être parent ne dépend pas de l'orientation sexuelle et même si ces familles n'ont pas d'existence juridique, on estime le nombre d'enfants vivant dans des familles homoparentales à près de 300 000.

Le texte de loi doit être présenté fin octobre au Conseil des Ministres. Comme prévu, le projet de loi prévoit l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe, via l'article 143 du code civil, rédigé ainsi : « Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe ». Cette ouverture permet d'instaurer aussi le droit à l'adoption pour les couples homosexuels-les qui seront mariés-es (adoption simple ou plénière). Les références essentialistes et hétérosexuelles du code civil sont enfin gommées on ne parlera plus de l'«homme» et la «femme», le «père» et la «mère» deviennent «époux» et «parents».

Si nous partageons l'avancée de ce projet nous nous indignons de l'abandon d'une promesse forte de campagne de François Hollande : l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA). Cette aide est aujourd'hui uniquement réservée aux couples hétérosexuels. Les couples lesbiens sont ainsi obligés d'aller à l'étranger entraînant de fait une inégalité sociale d'accès à la parentalité.

Par ailleurs nous soutenons la demande des associations homoparentales de «présomption de parenté» pour l'enfant né dans un couple marié, aujourd'hui absente du texte et qui garantit, comme la «présomption de paternité» dans les couples hétérosexuels, la reconnaissance de la filiation.

Enfin, l'avant-projet ne prévoit aucune réflexion sur les familles fondées en-dehors du cadre strict du mariage. Quid de l'adoption par les couples pacsés ou en concubinage ?

Le Planning Familial réunit lors de son 28ème Congrès : Déploie l'intrusion du religieux dans le débat et les amalgames : non l'homosexualité et l'homoparentalité ne peuvent pas être comparées à la pédophilie, la polygamie ou l'inceste ! ; Combat la hiérarchie dans les sexualités qui s'appuie sur la norme hétérosexuelle ; Soutient l'ouverture des droits au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels-les mariés, pacsés ou en concubinage, ainsi qu'à la PMA pour les lesbiennes.

5 - Acquérir le plein droit de disposer de son corps librement : des avancées, des reculs et beaucoup de résistances - Elisabeth Hofmann et Latifa El Bouhsini

Le 28 septembre dernier était déclarée Journée d'action internationale pour l'accès à des avortements sûrs et légaux. Journée qui a été peu médiatisée. L'interruption volontaire de grossesse (IVG) continue à alimenter débats et controverses, alors qu'on estime que la mortalité maternelle pourrait baisser d'environ 18% (quelle avancée potentielle en vue de l'OMD 5 !) dans les pays où ce droit n'existe pas, et ceci sans nouveaux médicaments, sans investissement massif dans le système de santé, sans innovations coûteuses dans les traitements, simplement en permettant l'accès légal et à un prix convenable à une IVG.

Les paradoxes sont nombreux non seulement au sujet des IVG, mais plus largement autour des droits sexuels et reproductifs. Les réalités au Maroc en sont une bonne illustration. Les jeunes hommes cherchent des expériences sexuelles avant le mariage et ce comportement est plutôt valorisé dans cette société où le planning familial est réservé aux couples mariés. Mais le jour où le mariage devient un sujet (quand le jeune est en capacité de nourrir une famille), la mère du jeune homme insiste sur la virginité de la future épouse. Les copines d'avant peuvent ne pas être considérées comme future épouse dans le cadre de ce qui reste souvent des arrangements entre familles. Du côté des jeunes femmes, cela veut dire qu'elles doivent se débrouiller pour vivre leur sexualité, alors que les mentalités peinent à évoluer sur ces questions, notamment sur la virginité. Leur stratégie est de ne pas trop choquer et d'éviter la confrontation sans se priver de relations sexuelles. Toutefois, pour elles, une relation sexuelle qui ne se termine pas par un mariage est un échec qui peut être lourd de conséquences... sauf si leur famille a les moyens financiers de recourir à une chirurgie « réparatoire » de l'hymen (car même la virginité a une dimension économique). Si, par malchance, la jeune femme tombe enceinte, c'est une catastrophe. Au Maroc, l'avortement est en effet passible de prison, sauf quand la vie de la mère est en danger. Les estimations évoquent près de 80 décès chaque année liés aux suites d'un avortement clandestin (article libéré), sommet émergé de l'iceberg qui cache plus de 600 avortements effectués chaque jour sur le sol marocain. Et les mères célibataires et leurs enfants subissent des discriminations de la part de la société, y compris de leur propre famille. Des discriminations qui peuvent mener jusqu'à l'impossibilité d'obtenir des papiers d'identité pour l'enfant. Et ce sont évidemment les femmes les plus défavorisées qui se trouvent dans ces situations inextricables, les plus aisées ont recours aux avortements clandestins au prix fort dans des cliniques privées (dimension économique encore). Après une période de débat public au Maroc sur une éventuelle légalisation de l'avortement sous certaines circonstances en 2011 - opportunité perdue après le changement de gouvernement - la thématique de l'avortement est réapparue dans les médias marocains tout récemment, suite à une tentative du bateau de "Women on wave" d'accoster dans les eaux territoriales du Maroc, devant Rabat. Cette ONG hollandaise lutte pour le droit à l'avortement en faisant connaître des moyens d'avortement médicamenteux disponibles même dans des pays où l'IVG n'est pas légalisée. Elle propose aussi de tels avortements sur leur bateau, avant tout à des fins médiatiques. Dans la presse et sur les pancartes des quelques manifestant-es venu-es protester contre l'arrivée de ce bateau, les raisons mises en avant pour justifier le refus d'avortement faisaient entre autres

références à la religion. Par ailleurs, c'est l'argument d'un rejet de l'ingérence de l'extérieur qui était brandi, même si le voilier, comme à son habitude, est arrivé dans les eaux marocaines sur invitation d'une association locale (<http://www.genreenaction.net/spip.p...>). Mais la question de l'avortement n'est toujours pas un enjeu pour la grande majorité des associations des droits des femmes au Maroc. Elle commence à peine à être posée, mais loin des sphères féministes qui sont concentrées sur d'autres sujets (violences, application du code de la famille, etc.). Dans ce contexte, l'initiative du bateau de "Women on wave" peut avoir des effets contreproductifs puisque venant de l'étranger et soutenue par une structure qui n'est pas connue du grand public marocain. Pour produire un impact plus grand, il aurait fallu que cette initiative émane d'une revendication franchement exprimée au niveau national.

Plus globalement, sur la scène internationale, les fondamentalismes de tous bords se cristallisent facilement autour d'un sujet si épineux et pas seulement au Maroc. Le droit pour chaque femme d'interrompre une grossesse est ouvertement ou implicitement remis en question au Canada en Espagne en Turquie, sans parler de la Pologne où l'IVG reste impensable. Parmi les quelques bonnes nouvelles en la matière, on peut citer l'Uruguay où même des représentants de l'église soutiennent une loi autorisant l'avortement (face aux conséquences désastreuses des avortements clandestins, le Rwanda où la loi a autorisé l'avortement dans certains cas, et la France où les IVG seront désormais remboursées entièrement par la Sécurité Sociale, ce qui est une démarche importante, non seulement dans la symbolique, mais pour réduire les obstacles économiques à l'accès effectif au droit à l'IVG.

L'argument selon lequel l'IVG serait un moyen de contraception pour des filles inconscientes entretient l'ambiguïté. Mais la seule conséquence logique est alors de les rendre moins "inconscientes", notamment par une éducation sexuelle des jeunes plus conséquente (en quantité et en qualité) et ceci même dans des pays comme la France. En revanche, la situation en Inde, où l'IVG est utilisée - par les classes aisées (dimension économique, toujours) - pour éliminer les filles pose inéluctablement la question de la limite de la liberté de choix.

Parmi les membres de l'association Genre en Action, le droit à l'avortement comme revendication ne fait pas l'unanimité non plus. Ces divergences, sans qu'il y ait d'opposition directe, s'expriment autour du rôle de Genre en Action dans la campagne « My Body Is Mine » (<http://www.genreenaction.net/spip.p...>). Pour certaines organisations basées au Sud, ce thème n'est pas prioritaire parmi les droits sexuels ou les enjeux de santé maternelle. Il est surtout « risqué » à aborder en terme d'image et pas assez fédérateur. D'autres le disent "risqué" mais nécessaire. Ce qui semble certain, c'est que pour éviter d'exposer les acteurs et actrices locaux à trop de critiques et à une délégitimation, les alliances internationales sur ce sujet - encore plus que sur les autres - sont plus que jamais nécessaires, mais doivent être bien réfléchies et construites avec les forces progressistes au niveau national. Au Maroc comme ailleurs, les pesanteurs freinent l'émergence de dynamiques autour de la sexualité et du corps. La société marocaine a connu un mouvement de revendication de droits en mettant l'accent sur la dimension juridique. Espérons que la nouvelle génération portera les questions de sexualité sur le devant de la scène.

COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS

6 - Rappel : « Quand les lesbiennes se font du cinéma », festival international de films lesbiens et féministes - 31 octobre au 4 novembre 2012

Théâtre Ménilmontant - 15 rue du Retrait - Paris 20e - Metro Gambetta ; <http://www.cineffable.fr>
<http://www.cineffable.fr>

- *A Cinéfabable*, débat « Lesbiennes sans frontières » - 1er novembre 15h

Plusieurs films qui font état de la situation des lesbiennes dans le monde sont projetés cette année à Cinéfable : « 365 Without 377 » (365 jours sans l'article 377), « Taboo... Yardies », « Our Story - 10 years Guerrilla Warfare of Beijing Queer Film Festival », « Call me Kuchu.

Un débat est organisé avec la participation de lesbiennes réfugiées de 6 pays différents (Iran, Russie, Georgie, Lybie, Ouganda, Arabie Saoudite), les organisations qui agissent en solidarité dans toute la France (Grenoble, Strasbourg, Paris, Clermont Ferrand etc.), Locs-Lesbiennes of colors, le RAJFIRE, l'ARDHIS, Les Voies d'elles, La Lune, la CLF.

- *A Cinéfable, réunion information sur l'EuroLESBOpride 2013 à Marseille - 4 novembre*

Le 4 novembre de 11h à 13h, rencontre avec les organisatrices de l'EuroLESBOpride en juillet 2013, versant lesbien non mixte de l'Europride.

Toutes à Marseille en 2013 pour une Europride lesbienne, sur tous les fronts : politique, culturel, festif, artistique, cinématographique etc.

- *A Cinéfable, rassemblement des associations qui forment la Coordination Lesbienne en France*

Venues de toutes la France, elles se retrouveront pour une AG le samedi matin, mais seront aussi là pour vous rencontrer de façon informelle tout au long du festival : Le Cel de Marseille, Bagdam Espace lesbien de Toulouse, La lune de Strasbourg, Les voies d'Elles de Grenoble, CQFD Fierté lesbienne de Paris, Cineffable de Paris, Les Biennées de Nancy.

6bis - Festival Arthémise - 17 et 18 novembre 2012 - Paris - Osez le Féminisme

Un événement qui vise à mettre en lumière les inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent dans la culture et à promouvoir les femmes artistes dans les arts

Au programme : tables rondes sur les femmes dans la culture & spectacles, humour, concerts, théâtre, danse hip-hop, expos, photos, concours vidéo.

Marrainé par Jeanne Cherhal, Anna Mouglalis, Fanny Cottencçon, Katia Lewkowicz et d'autres... ; En présence de la ministre des Droits des Femmes ; soutenu par le Conseil Régional d'Ile-de-France

Lors de l'ouverture du dernier Festival de Cannes, la lettre ouverte initiée par le collectif La Barbe et signé par de nombreuses personnes s'indignant contre l'absence complète de films réalisés par des femmes dans la sélection du Festival a fait l'effet d'une bombe. Tous les chiffres du monde du spectacle sont sans appel : le milieu culturel est un milieu profondément inégalitaire tant du point de vue de l'accès aux responsabilités que de celui de l'accès aux moyens de production et de diffusion.

Osez le féminisme a décidé de se saisir de ce sujet en organisant le Festival Arthémise, un festival culturel visant à mettre sous les projecteurs des femmes artistes et à interroger les inégalités persistantes dans le monde du spectacle.

Le samedi 17 novembre : 12h00 - 13h00 : Ouverture du festival autour d'un apéro déjeunatoire et d'une performance artistique ; 13h00 - 14h30 : Débat "Créatrices, pas seulement procréatrices." ; 15h00 - 17h00 : Spectacles d'humoristes avec Amandine Gay, Orelly Sardet, Nadia Roz ; 17h30 - 19h30 : Concours vidéo présidé par Katia Lewkowicz et remise des prix ; 20h00 - 22h00 : Concerts avec Juke Boxes, The Ragnoutaz, Monkey Anna ; 22h30 - 00h00 : Soirée Club organisée par le Divan Du Monde ;

Le dimanche 18 novembre : 13h00 - 15h00 : Ateliers pour les enfants & adolescent-es ; 15h00 - 17h00 : Débat "Les Artistes femmes et les arts de rue." ; 17h00 - 17h30 : Pause ; 17h30 - 19h00 : Spectacle vivant : Noyade Interdite (Théâtre), Swaggers (Danse Hip Hop) ; 19h00 - 19h30 : Pause ; 19h30 - 00h00 : Clôture + soirée musicale.

7 - Colloque « L'abandon des mutilations sexuelles féminines : une histoire en marche - GAMS

- 27 novembre

Des Table-rondes, animées par les Militant-e-s du GAMS :

Réalité des mutilations sexuelles féminines, Prévalence, en France et dans le Monde, Droits des femmes et des filles, Une histoire en Marche au Sud, comme au Nord, Des actions de prévention.

En présence de : Najat Vallaud Benkalcem, Ministre des Droits des Femmes (sous réserve), Fatima Lalem, Adjointe au Maire de Paris, en charge de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, Jacques Bravo, Maire du 9^{ème} arrondissement.

Le 27 novembre, de 8h30 à 17h30, Mairie du 9^{ème} arrondissement, salle Rossini. S'inscrire dès à présent sur : directricegams@live.fr

8 - Forum-Débat : « L'Égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics : L'autonomie économique et sociale des femmes plus que jamais d'actualité » - 4 décembre

Le MAGÉ - CNRS, la Mairie de Paris, le CNDF (Collectif National pour les Droits des Femmes) organisent, à la Bourse du Travail, 29 bd du Temple - 75003 Paris, leur 3^e Forum-débat le mardi 4 décembre 2012- de 9 h à 18h sur le thème "L'Égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics": L'autonomie économique et sociale des femmes plus que jamais d'actualité

Ouverture : Najat Vallaud-Belkacem - Ministre des Droits des femmes et Porte-parole du gouvernement (sous réserve)

Introductions : Fatima Lalem (Mairie de Paris) - L'autonomie des femmes au-delà de l'emploi : un enjeu politique ; Maya Surduts (CNDF) - Une inégalité peut en cacher une autre ; Rachel Silvera (Mage) - Les enjeux actuels de l'autonomie

Le contexte historique, économique et social de l'autonomie des femmes : Un siècle de travail des femmes - Margaret Maruani (Mage) ; Crise, restructuration et mondialisation - Christiane Marty (Attac) ; La situation des femmes grecques face à la crise - Maria Stratigaki (Université Panteion, Athènes)

L'autonomie par un travail et un emploi « décents » : Quelle place des femmes dans les politiques publiques de l'emploi au plan national et local ? Thierry Breton (Ministère des Droits des femmes) et Christian Sautter (Mairie de Paris) (sous réserve) : La lutte contre le harcèlement sexuel au travail - Sabine Salmon (Femme solidaires) ; Les conditions de travail à l'épreuve du genre - Florence Chappert (Anact) ; Les Licenci'elles en lutte - Marie Lecomte (Licenci'elles)

L'autonomie financière : Retour sur le salaire d'appoint - Rachel Silvera (Mage) ; Revalorisation des emplois à prédominance féminine - Séverine Lemièrre (Université Paris Descartes) ; La discrimination salariale tout au long de la carrière - François Clerc (CGT)

- La campagne sur les salaires des femmes - Ana Azaria (Femmes Égalité)

Les droits sociaux : Autonomie et Individualisation des droits sociaux : Marie-toi ou travaille ! Hélène Périvier, (OFCE) ; Quelle politique de la petite enfance ? Michelle Ernis (CNDF) ; L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes femmes précaires - Mimouna Hadjam (Africa 93) ; Le care, la dépendance et l'indépendance des femmes - Claudine Blasco (Attac)

Conclusion : Fatima Lalem (Mairie de Paris)

Inscription en ligne avant le 30/11/2012 : autonomiedesfemmes@gmail.com

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

9 - Lancement du magazine « Femmes en Résistance »

Avez-vous eu des informations sur la blogueuse syrienne Razan Ghazzawi ? Sur l'avocate chinoise Ni Yulan ? Sur les activités de la maison des femmes de Saint-Martin d'Hères, face à la précarité ?

Sur la résistance des Congolaises face aux violences sexuelles ? Sur les questions concernant les droits des femmes en France, Belgique ou Suisse ?... Dans les médias, moins de 24 % de l'information est consacré aux femmes. Et encore, elles sont souvent cantonnées à des thèmes dits "féminins", quand elles ne sont pas présentées comme victimes. Afin de contrer cette image stéréotypée, l'association « Femmes ici et ailleurs », en collaboration avec le photojournaliste Pierre-Yves Ginet, s'attèle depuis dix ans à faire connaître celles qui écrivent l'Histoire de notre temps. Tout en agissant en faveur de l'égalité, diffuser ce type d'informations permet de changer le regard et incite à l'engagement citoyen.

Aujourd'hui, l'association Femmes ici et ailleurs » lance le magazine "Femmes en résistance". Ce trimestriel met en lumière ces femmes d'ici ou d'ailleurs, anonymes ou connues, qui font bouger les lignes. Dénoncer les atteintes aux droits des femmes, souligner les bonnes pratiques en faveur de l'égalité, révéler les violences et les avancées, qu'elles soient domestiques, économiques ou sociétales, témoigner de la force des victimes qui ont su se relever et s'engager... Telle est aussi notre démarche. Le n° 0 de Femmes en résistance, réalisé sur mars/mai 2012, est exceptionnellement consultable sur : <http://femmesenresistancemag.wordpress.com>. Vous y trouverez également les bulletins d'abonnement. Le premier numéro (septembre/novembre 2012) sera envoyé par voie postale en décembre.

10 - Prochaines émissions de Femmes Libres sur Radio Libertaire

Mercredi 7 novembre, de 18h30 à 20h30, «Abolition 2012» avec Florence Montreynaud, Typhaine Duch, Sandrine Goldschmidt, Muriel Salmona, Jean Yves Wilmotte, Hélène Hernandez, avec annonce de la manifestation contre les violences faites aux femmes dont l'abolitionisme sera un des thèmes principaux.

Mercredi 14 novembre, de 18h30 à 20h30, autour du livre « La face cachée du genre - Langage et pouvoir des normes», sous la direction de Natacha Chetcuti et Luca Greco, Presses Sorbonne Nouvelle.

-Sur 89.4 sur la FM pour Paris et région parisienne ou dans le monde via internet.

Vous pouvez écouter et ou télécharger l'émission pendant 1 semaine

<http://rl.federation-anarchiste.org/> et téléphoner pendant l'émission au 01 43 71 89 40

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>